

# Commune de VERS-SUR-SELLE

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 04 juin 2024

Le quatre juin deux mil vingt-quatre, à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de VERS SUR SELLE légalement convoqués se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc JEUNIAUX, Maire.

Présents : Mesdames ALIGNER, LEFEBVRE, SALOMÉ, DUCROCQ et MERCIER.  
Mme GAPENNE (arrivée à 19h15).  
Messieurs CANDELIER, GUY et POURNY

Absents : Monsieur RICHARD ayant donné procuration à Madame LEFEBVRE.  
Monsieur JACQUESSON ayant donné procuration à Monsieur JEUNIAUX  
Monsieur CAPRON ayant donné procuration à Monsieur CANDELIER  
Monsieur RIQUIER

Secrétaire de séance : Mme MERCIER

Date de la convocation : 29/05/2024

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum : 7

Nombre de membres présents : 8

### Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024.**
- **Nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG80.**
- **Adhésion à la protection sociale complémentaire du CDG80.**
- **Autorisation au Maire de mettre en œuvre les mesures judiciaires nécessaires à la récupération par la commune du logement communal.**
- **Changement de dénomination de la FDE80 qui devient « Territoire d'Energie Somme »**
- **Avenant n°2 à la convention plateforme multi-services d'Amiens Métropole.**
- **Ouverture d'un emploi permanent pour l'accueil périscolaire du matin.**
- **Demande d'aide au financement de la formation d'un BAFA.**
- **Questions diverses.**

### Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024.

Sans aucune remarque le procès-verbal du 19 mars 2024 est approuvé à l'unanimité

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/01</b>
---------------------	--------------------

**Objet : Nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG80**

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le Code du Travail ;

- Vu le Code de la Santé Publique ;

- Vu le Code de déontologie médicale ;

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son livre VIII relatif à la prévention et protection en matière de santé et de sécurité au travail,

- Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

- Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'Hygiène et la Sécurité du travail ainsi qu'à la Médecine Préventive dans la Fonction Publique Territoriale et notamment son titre III sur la médecine professionnelle et préventive,
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales Interministérielles,
- Vu le décret n°2020-647 du 27 mai 2020 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique de l'Etat,
- Vu le protocole de travail entre le médecin du travail et l'infirmière de Santé au Travail dans le cadre de leurs activités dans le pôle Santé Prévention du CDG80, validé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Somme en date du 30 janvier 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **DECIDE** de solliciter le Centre de Gestion de la Somme pour bénéficier de la prestation de médecine préventive qu'il propose aux collectivités;
- **APPROUVE** le projet de convention à intervenir avec le centre de gestion ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024;
- **INSCRIT** les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/02</b>
---------------------	--------------------

### **Objet : Adhésion à la protection sociale complémentaire du CDG80**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la convention de participation conclue par le CDG en date du 14/07/2023 avec l'organisme MNT ;

Vu l'avis du comité social territorial du 07/05/2024,

Considérant que les personnes publiques participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents que ces personnes publiques emploient, ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article L. 911-7 du code de la sécurité sociale,

Considérant que la participation financière peut être réservée aux contrats à caractère collectif ou individuel sélectionnés par les employeurs publics au terme d'une procédure de mise en concurrence,

Considérant que les Centres de Gestion concluent, pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, des conventions de participation.

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de Vers sur Selle souhaite participer au financement des contrats souscrits par les agents dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé.

Le montant mensuel de la participation est fixé à 15€ par agent.

L'assemblée délibérante :

- Décide d'instaurer la participation au financement des contrats et règlements souscrits par les agents de la collectivité dans le cadre de la convention de participation conclue par le CDG 80 pour le risque santé, selon les conditions reprises ci-dessus, et d'inscrire au budget les crédits nécessaires à son paiement.
- Autorise le Maire à signer tout document en découlant.

**19h15 arrivée de Madame GAPENNE**

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/03</b>
---------------------	--------------------

**Objet : Autorisation au Maire de mettre en œuvre les mesures judiciaires nécessaires à la récupération par la commune du logement communal.**

- Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment les articles L2122-22 et L2132-2

Monsieur le Maire indique qu'un courrier de non renouvellement de bail au 01/04/2024 avait été envoyé en septembre à la locataire.

Que par conséquent la partie défenderesse occupe actuellement les lieux sans en avoir ni droit, ni titre.

Il expose qu'afin de protéger les intérêts de la commune qui a besoin de récupérer le logement pour son usage personnel, il a décidé de solliciter les services d'un avocat.

Monsieur le Maire expose qu'il doit, pour agir en justice au nom de la commune, y avoir été autorisé par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Représenter la commune en justice dans le cadre de l'instance à l'encontre de la locataire du logement communal.
- Désigner l'avocat compétent, déterminer et régler ses honoraires,

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/04</b>
---------------------	--------------------

**Objet : changement de dénomination de la FDE80 qui devient « Territoire d'Énergie Somme ».**

Monsieur le Maire précise que la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme souhaite changer de dénomination.

Par délibération du 16 février 2024, le Comité de la Fédération a approuvé le changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme pour devenir « Territoire d'Énergie Somme ».

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur ce changement de dénomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare :

favorable au changement de dénomination de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme pour devenir « Territoire d'Energie Somme ».

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/05</b>
---------------------	--------------------

**Objet : Avenant n°2 à la convention plateforme multi-services d'Amiens Métropole.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Communauté d'Agglomération Amiens Métropole a transmis aux communes un avenant à la convention pour la plateforme multi-service conclue en janvier 2020.

Cet avenant a pour but de réactualiser les coûts horaires des agents mis à disposition et d'acter la mise à disposition des communes membres d'un catalogue de plantes du service Espace Verts.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer cet avenant.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/06</b>
---------------------	--------------------

**Objet : Ouverture d'un poste permanent pour l'accueil périscolaire du matin.**

Délibération ajournée, le CST devant être saisi au préalable afin d'annualiser les heures.

<b>Délibération</b>	<b>N° 24/06/07</b>
---------------------	--------------------

**Objet : Demande d'aide au financement de la formation d'un BAFA.**

Monsieur le Maire expose la demande de Melle Jeanne DANTEN, demeurant à Vers sur Selle, qui souhaite suivre la formation du BAFA et sollicite une éventuelle aide financière de la commune pour la prise en charge du coût de la prestation.

Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à sa demande dans les mêmes conditions que celles accordées précédemment, à savoir que Melle DANTEN devra s'engager à 3 ans de présence dans le cadre de l'accueil de loisirs de Vers sur Selle.

L'aide sera versée en deux fois, selon la convention qui sera établie avec elle.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de participer au financement en lui accordant une aide de 400€.

Les crédits nécessaires seront prévus aux budgets.

**Informations du Maire :**

- Monsieur le Maire présente une DIA, vente JOUEN / VAUCHELLE, parcelle ZE 132 pour laquelle il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune.
- Les travaux commandés à l'entreprise EIFFAGE pour la reprise de voirie chemin des Croisettes sont en cours de réalisation.
- L'absence de M JEANSONI se prolongeant, Somme Nature met un de ses salariés en stage pour 15 jours, un CDD lui sera probablement proposé après.  
Afin de rendre ses conditions de travail plus agréables la commune a fait passer une entreprise de nettoyage dans le local de vie dont l'état était inacceptable.
- Il a été demandé à Sébastien DUSSART (SD PAYSAGE) d'établir deux devis pour ses

interventions sur la commune. Il a remis un devis pour un forfait de 3h par semaine pour un renfort pour l'entretien des espaces verts, tailles de haies, pour un montant de 90€ HT et le second pour un forfait balayage des caniveaux de 8h pour un montant de 288€ HT.

Le principe serait d'établir une convention entre la commune et son entreprise de 52 fois 90€ et 3 ou 4 passages de la balayeuse par an afin de formaliser ses interventions qui relèvent actuellement souvent du bénévolat.

- Il signale qu'il y a de plus en plus d'incivilité aux niveaux des bennes d'apport volontaire (déchets verts, verres et papier). On retrouve trop souvent des sacs et cageots posés à même le sol. Dernièrement 17 sacs plastique ont été retirés par la commune de la benne à déchets verts. Ces comportements font perdre énormément de temps à l'employé communal alors que c'est un service de proximité qui est apporté aux habitants.
- En ce qui concerne le dossier restaurant scolaire, on est toujours dans l'attente du permis de construire.
- Nous n'avons pas obtenu de compte-rendu de la réunion du 11 avril dernier de la part de la CC2SO mais il a été explicitement convenu que la cantine scolaire continuerait bien sur BACOUEL pour l'année scolaire 2024/2025. Le compte-rendu attendu de la CC2SO devait reprendre la décision convenue pour clarifier la situation.  
Monsieur le Maire propose de demander un rendez-vous à M DESFOSSÉS Président de la CC2SO.

#### **Karine LEFEBVRE :**

- 73 enfants ont participé à la chasse aux œufs de Pâques
- Journée citoyenne, seulement 9 personnes ont participé. Toutefois ces personnes sont contentes de ce moment d'échange et de partage au service de la commune donc l'opération sera renouvelée. Cette journée a été l'occasion d'un grand ménage à l'église, les bancs ont même été cirés. Pendant ce temps une autre équipe a réalisé le parterre des jeux olympiques à la mairie, des plantes ont également été repiquées dans le massif en bas de la rue Dufour.
- Les parents d'élève avaient fait savoir qu'ils souhaitaient une journée citoyenne pour repeindre le hall de l'école. Monsieur le Maire avait reçu la Présidente afin d'avoir des noms de parents prêts à intervenir afin de ne pas acheter de la peinture inutilement. Il n'a pas eu de retour.

#### **Isabelle MERCIER :**

- Prochaine communication pour juin-juillet-août.

#### **Jean-François CANDELIER :**

- Le SISA rencontre de grosses difficultés financières
- Les grilles des collecteurs d'eau pluviales sont vissées, de ce fait il est impossible de les nettoyer.
- Le jour de la réderie, des déchets ont été entassés place du 8 mai, heureusement les éboueurs ont tout pris.
- Somme nature, le service n'est plus très satisfaisant, le travail n'est pas bien fini : herbe projeté sur la voirie et même sur les murs, n'ont pas suffisamment de matériel pour tous...

**Sans autres questions des membres du Conseil,  
Monsieur le Maire lève la séance à 20h45**

#### **Liste des délibérations à l'ordre du jour :**

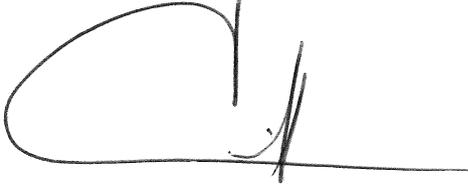
- **Approbation du procès-verbal du 19 mars 2024.**
- **Nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG80.**
- **Adhésion à la protection sociale complémentaire du CDG80.**
- **Autorisation au Maire de mettre en œuvre les mesures judiciaires nécessaires à la récupération par la commune du logement communal.**
- **Changement de dénomination de la FDE80 qui devient « Territoire d'Énergie Somme »**
- **Avenant n°2 à la convention plateforme multi-services d'Amiens Métropole.**

- Ouverture d'un emploi permanent pour l'accueil périscolaire du matin.
- Demande d'aide au financement de la formation d'un BAFA.
- Questions diverses

**En présence de :**

- Mesdames ALIGNER, LEFEBVRE, SALOMÉ, DUCROCQ et MERCIER.
- Mme GAPENNE (arrivée à 19h15).
- Messieurs CANDELIER, GUY et POURNY
  
- Monsieur RICHARD ayant donné procuration à Madame LEFEBVRE.
- Monsieur JACQUESSON ayant donné procuration à Monsieur JEUNIAUX
- Monsieur CAPRON ayant donné procuration à Monsieur CANDELIER

Le Maire  
Jean-Luc JEUNIAUX



La Secrétaire de Séance  
Isabelle MERCIER

